



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 8106

Texte de la question

M Jean Tardito expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, que l'autoroute A 50 qui appartient au domaine de l'Etat jusqu'a Aubagne est prolongee a partir de l'échangeur Nord d'Aubagne vers Aix et Nice par l'autoroute A 501 concedee a la societe Escota. La gare de peage de cette section est situee a 3 kilometres au lieudit Pont-de-l'Etoile a la limite des communes d'Aubagne et de Roquevaire. La partie de cette autoroute de degagement de Marseille, qui peut etre empruntee gratuitement sur cet axe, est donc limitee a 17 kilometres alors qu'elle est nettement superieure sur toutes les autoroutes au depart de Marseille : jusqu'a Martigues (35 km) sur A 55 ; au-dela d'Aix-en-Provence (30 km) sur A 7 ; au-dela de La Bedoule (25 km sur A 50 vers Toulon). Cette situation conduit la plupart des automobilistes qui resident, de plus en plus nombreux dans les communes de Roquevaire, Auriol, Peypin, etc, et qui travaillent a Marseille, a quitter l'autoroute a l'échangeur d'Aubagne-Nord et a emprunter la nationale 96 qui longe l'autoroute. L'accroissement du trafic sur cette route nationale etroite et au trace ancien, qui traverse des secteurs urbanises (lieudit Napollon), pose d'énormes problemes de securite pour les habitants de ces quartiers. Ne pourrait-on envisager de relier la RN 96 toute proche, par une sortie et une entree sur l'autoroute A 501 a la hauteur de Pont-de-l'Etoile et avant le passage du poste de peage. La section gratuite de degagement de Marseille serait ainsi portee de 17 a 20 kilometres ce qui reste largement inferieur aux autres axes, et ce troncon d'autoroute a peine circule actuellement retrouverait pleinement sa raison d'etre. Le cout de la depense serait certainement inferieur au montant qui devra necessairement etre engage a court terme pour ameliorer la RN 96 sur l'ensemble du parcours.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre de la proposition consistant a rendre libre de peage, sur trois kilometres de plus, l'autoroute A 501 qui relie les autoroutes A 50 et A 52 a l'ouest d'Aubagne, grace a la construction d'un échangeur supplementaire immediatement au sud de la gare de peage de Pont-de-l'Etoile, se heurterait a de tres grandes difficultes. En effet, compte tenu des contraintes topographiques de l'environnement, de la presence d'un diffuseur entre les autoroutes A 501 et A 52 et de l'existence de secteurs urbanises, il est quasiment impossible de construire un échangeur supplementaire pour ameliorer les conditions de circulation sur la RN 96. Par ailleurs, il faut noter que la societe Escota, concessionnaire des autoroutes, a mis en place un systeme d'abonnement offrant une reduction de 20 p 100 a tous les usagers effectuant les liaisons Marseille-Auriol, Marseille-Pas-de-Trets et Marseille-Aix-en-Provence.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8106

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 210